

**Demande de crédit à 0%
pour des travaux économiseurs d'énergie**

Liste des informations nécessaires

Pour chaque conjoint, nous avons besoin de :

- Votre carte d'identité ;
- Votre extrait de rôle (année des revenus 2013 – Exercice d'imposition 2014) ;
- Vos coordonnées : adresse, e-mail, téléphone ;
- Le(s) devis des travaux envisagés ;
- Votre dernière fiche de paie ;
- Votre composition de ménage (à demander à la commune) ;
- Une preuve telle qu'une copie des extraits de compte de vos éventuels autres revenus (revenus locatifs, pension, chômage, ...) ;
- Une copie du montant de votre loyer si vous êtes locataire (extrait de compte ou bail).

Le prêt 0% est octroyé sur une durée maximale de 5 ans pour un montant compris entre 1250 et 10000 euros. Ce prêt peut être accordé à des propriétaires ou à des locataires sans plafond de revenu ni limite d'âge et est cumulable avec les aides disponibles aux différents niveaux de pouvoir.

Pour quels travaux ?

- ✓ Isolation du toit, des murs, du sol ;
- ✓ Installation de double ou triple vitrages ;
- ✓ Placement d'une nouvelle chaudière ou d'un poêle à bois ou à pellet ;
- ✓ Panneaux solaires thermiques*, photovoltaïques* (max 8kWc) et pompe à chaleur* ;
- ✓

* Pour ce type de travaux, une preuve de l'isolation du toit doit nous être fournie.

Si les revenus annuels bruts de votre ménage (voir dernier extrait de rôle) sont en dessous de 16965,47 euros majorés de 3140,77 euros par personne à charge ou que vous avez un statut BIM ou OMNIO, nous vous demandons de le mentionner afin de prévoir une visite à votre domicile et de vous accompagner dans votre démarche.

Contactez-nous pour fixer un rendez-vous afin d'introduire la demande de crédit.

Famenne Energie - 14 Rue Saint-Laurent 6900 Marche-en-Famenne

Tel : 084/244 881 - E-mail : info@famenne-energie.be

www.famenne-energie.be